

N. Réf. : 04/0270

**Monsieur le directeur
EDF – CNPE de CRUAS
BP 30
07350 CRUAS CEDEX**

Lyon, le 25 mars 2004

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de CRUAS – site (INB n° 111-112)
Inspection 2004-EDFCRU-0008
Conduite à l'arrêt et en puissance

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection inopinée a eu lieu le 12 mars 2004 au CNPE de CRUAS sur le thème "conduite à l'arrêt et en puissance".

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 12 mars 2004 avait pour objectif de contrôler la qualité de la conduite des réacteurs sur les tranches 3 et 4. Le respect des paramètres, le renseignement des documents et la mise à jour de la documentation en salle de commande ont été examinés et n'ont pas fait l'objet de remarques.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée au chantier de mise en conformité du faux plafond de la salle de commande. Les inspecteurs ont noté que l'analyse de risques devait être complétée, notamment sur le risque lié au séisme, et que la protection des pupitres contre la chute d'objets devait être mieux assurée. De plus, les mesures de surveillance particulières prises dans le cadre de ce chantier méritent d'être formalisées au sein d'une consigne temporaire.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Les inspecteurs se sont intéressés à l'analyse de risques du chantier de remise en conformité du faux plafond de la salle de commande de la tranche 3. Ils ont constaté que cette analyse ne prenait pas en compte le risque lié au séisme (agression de matériel important pour la sûreté par l'échafaudage qui couvre la totalité de la surface de la salle de commande). Cette remarque est renforcée par le fait que la structure de l'échafaudage a été simplifiée pour permettre une meilleure circulation en salle de commande, ce qui nuit à la rigidité de l'ensemble.

- 1. Je vous demande de prendre en compte le risque de séisme sur ce chantier et de me faire parvenir les éléments justifiant de la bonne tenue de l'échafaudage dans une telle configuration. Les modifications apportées à l'échafaudage d'origine devront bien entendu être prises en compte.**

La visite du chantier de remise en conformité du faux plafond dans la salle de commande du réacteur 3 a montré que les dispositions prises pour prévenir la chute d'objets sur les pupitres de la salle de commande se limitaient à un simple vinyle tendu au-dessus de cette zone sensible. Cette protection, pertinente pour la protection contre les poussières, ne permettrait en aucun cas de retenir un objet.

- 2. Je vous demande de mettre en place une protection adaptée pour prévenir toute agression des pupitres de la salle de commande par des objets utilisés sur le chantier.**

Le chantier de remise en conformité du faux plafond de la salle de commande de la tranche 3 constitue un élément perturbateur au niveau de la salle de commande. Les échanges entre les inspecteurs et des personnes de l'équipe de quart ont révélé qu'une surveillance accrue implicite était de mise pendant cette période. Par ailleurs, la gestion d'un transitoire sensible et à fortiori d'une configuration incidentelle ou accidentelle implique l'arrêt et l'évacuation du chantier.

- 3. Je vous demande de formaliser ces éléments sein d'une consigne temporaire. Je vous demande également que cette consigne soit réévaluée périodiquement par l'équipe de conduite au vu de l'évolution des travaux.**

B. Compléments d'information

Les travaux de remise en conformité du faux plafond de la salle de commande de la tranche 3 sont ponctuellement générateurs de nuisances sonores, notamment lors des perçages. La surveillance en salle de commande peut donc à ces moments être altérée. Vous avez proposé de mettre en place un système de "buzzer" pour pallier cette difficulté.

- 4. Je vous demande de me confirmer la mise en place de ce système, et de me faire savoir s'il rencontre la satisfaction des personnes évoluant en salle de commande.**

L'examen de l'analyse de risques du chantier de remise en conformité du faux plafond de la salle de commande a révélé quelques inexactitudes : elle demande de s'assurer de la disponibilité de la détection incendie alors que la salle de commande n'en dispose pas, le port du casque avec jugulaire est demandé alors que classiquement, le casque n'est pas autorisé en salle de commande, l'attache des outils au garde corps est demandée alors que cette protection n'a pas pu être montée, le balisage du chantier par un panneau interdiction d'accès est demandé mais n'est pas réalisé.

5. Je vous demande de m'apporter des précisions sur ces différents points. L'analyse de risques sera si besoin remise à jour pour préciser ces différents points.

Le contrôle des consignes temporaires se fait à travers l'essai périodique bimestriel KRS 005 ; il permet de supprimer les consignes qui n'ont plus raison d'être et de reconduire celles restant en vigueur. Ces essais sont bien réalisés, mais la mise à jour des dates de validité dans le classeur des consignes temporaires n'est pas réalisée. Cette remarque a déjà été faite à plusieurs reprises.

6. Je vous demande de rappeler ce point et de faire en sorte que les dates de validité mentionnées dans le classeur des consignes temporaires soient à jour.

C. Observations

Les inspecteurs ont noté qu'à chaque fin de semaine, le service conduite apporte une validation de la prolongation du chantier au vu du respect de l'analyse de risques et des conditions d'exploitation. Ce point constitue une bonne pratique.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation
l'adjoint au chef de division**

**signé par
Patrick HEMAR**